



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Politique de la musique

Question écrite n° 37889

#### Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur les conditions d'attribution de la Médaille des sociétés musicales et chorales, qu'il souhaiterait connaître. Il semble par ailleurs que ces attributions seraient à l'heure actuelle soit bloquées, soit supprimées. Il aimerait en connaître les raisons et lui indique qu'il regretterait vivement si les informations concernant les attributions étaient confirmées. En effet, l'attribution de cette médaille permettrait de récompenser les nombreux bénévoles ayant œuvré de longues années au service de la musique et du chant notamment dans les communes. La suppression des attributions de ces médailles pourrait être de nature à engendrer des difficultés au niveau de ces structures, au fonctionnement desquelles les bénévoles prennent une part très active et méritent une reconnaissance de la société civile. Il lui suggère, de plus, que la gestion de ces diplômes et médailles soit assurée par les préfetures de chaque département, après publication par le ministère, au Journal officiel, de la liste des bénéficiaires.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hannoun Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37889

**Rubrique :** Musique

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 1988, page 1093